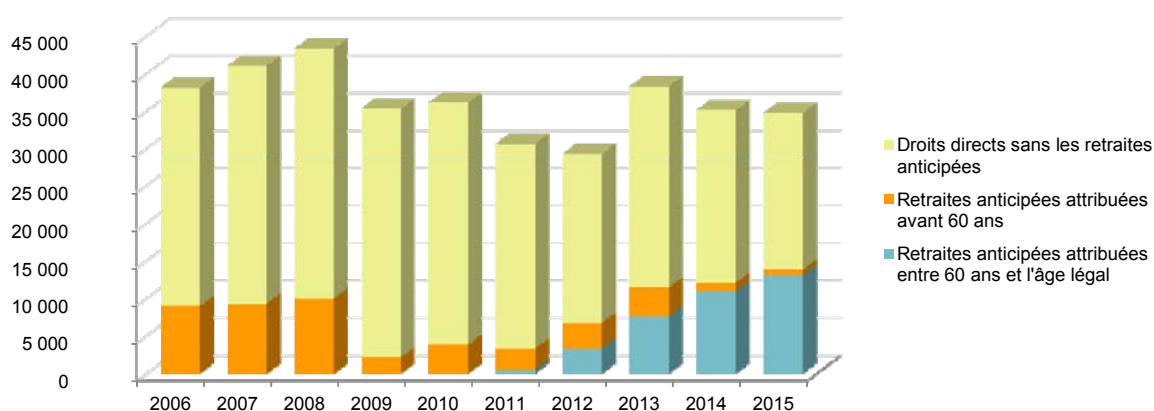




**Retraités résidant en Carsat Pays de la Loire**

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	18 238	25 621	43 859
Droits directs (retraites personnelles)	16 655	18 091	34 746
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 583	7 530	9 113
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	674	856	1 530

**Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006**



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	9 498	5 340	14 838
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,2 ans	62,1 ans	61,7 ans
Droits dérivés	74,9 ans	72,7 ans	73,1 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Pensions à taux réduit	5,5%	7,4%	6,5%
Retraités bénéficiant d'une surcote	9,6%	8,8%	9,1%
Polypensionnés	54,3%	43,8%	48,8%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	322 721	428 708	751 429
Retraités percevant un droit direct seul	308 888	305 427	614 315
Retraités percevant un droit dérivé seul	3 156	20 036	23 192
Retraités percevant les deux à la fois	10 677	103 245	113 922
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	1,7%	2,0%	1,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	74 414	29 147	103 561
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,9 ans	74,2 ans	73,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	788 €	611 €	687 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 128 €	943 €	1 039 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	19,2%	56,6%	40,2%

<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

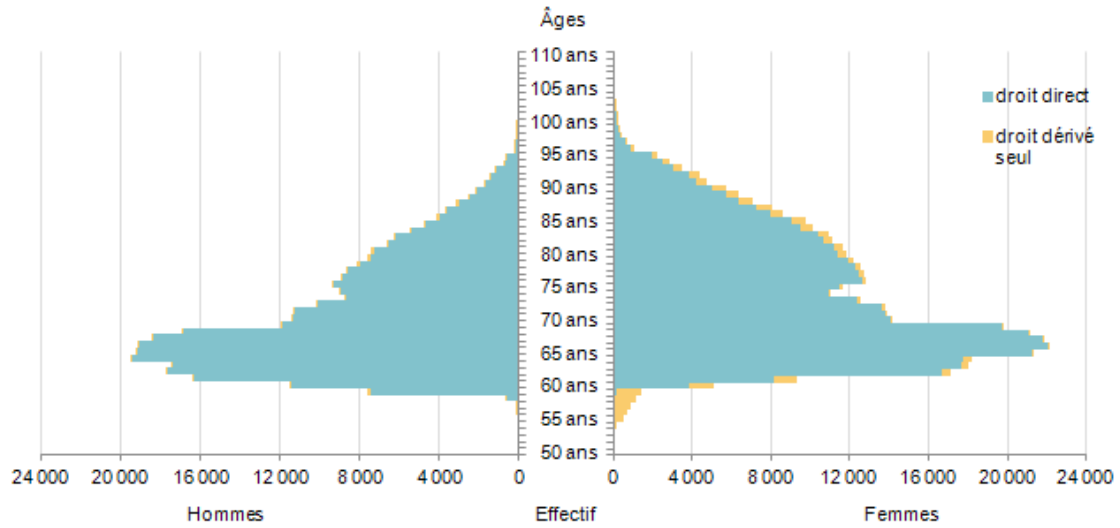
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

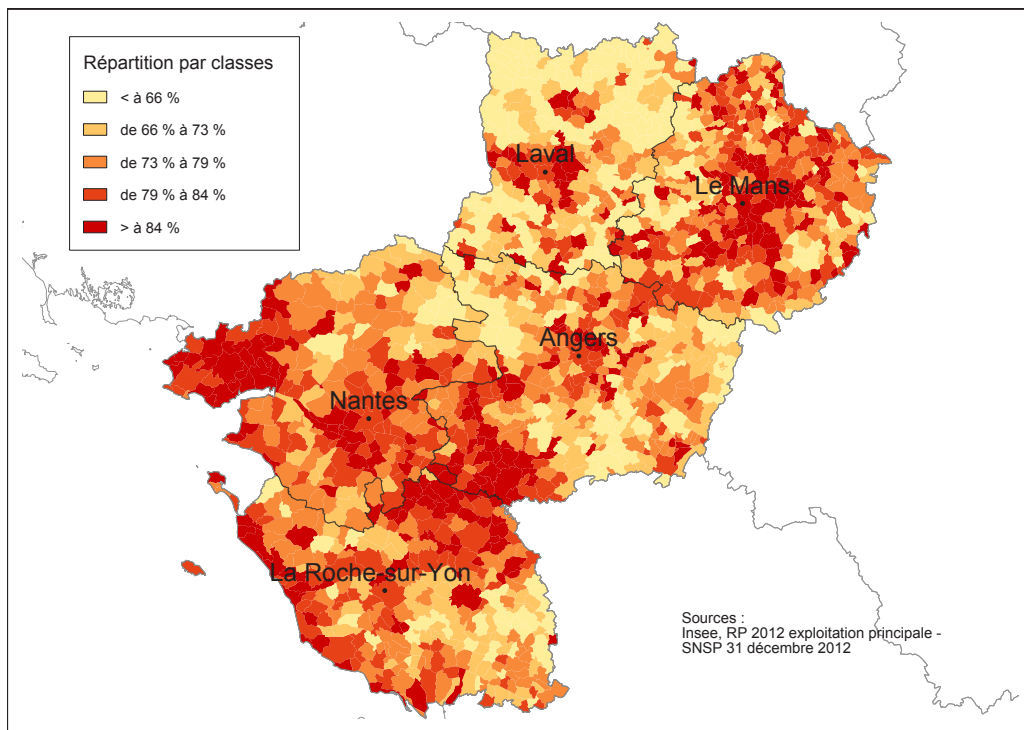
<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

## Pyramide des âges des résidents



## Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Pays de la Loire



## Prestataires payés par la Carsat Pays de la Loire

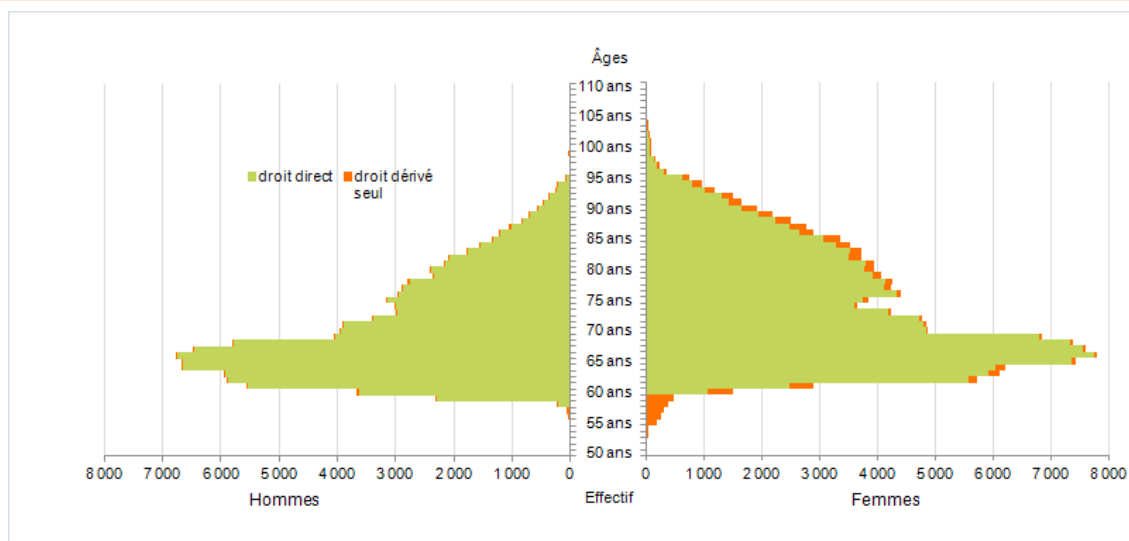
Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
44 - Loire-Atlantique	100 115	134 413	234 528
49 - Maine-et-Loire	61 280	84 904	146 184
53 - Mayenne	23 694	32 638	56 332
72 - Sarthe	49 036	62 158	111 194
85 - Vendée	54 908	73 330	128 238
<b>Total Carsat Pays de la Loire</b>	<b>289 033</b>	<b>387 443</b>	<b>676 476</b>
<b>Total hors Carsat Pays de la Loire</b>	<b>15 509</b>	<b>19 905</b>	<b>35 414</b>
<b>Ensemble des prestataires</b>	<b>304 542</b>	<b>407 348</b>	<b>711 890</b>

## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	6 021	8 984	15 005
Droits directs (retraites personnelles)	5 570	6 367	11 937
Droits dérivés (retraites de réversion)	451	2 617	3 068
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	281	353	634
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 848	1 486	4 334
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,4 ans	62,4 ans	62,0 ans
Droits dérivés	74,8 ans	72,6 ans	72,9 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	51,6%	40,6%	45,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	108 897	146 015	254 912
Retraités percevant un droit direct seul	105 154	101 491	206 645
Retraités percevant un droit dérivé seul	755	7 733	8 488
Retraités percevant les deux à la fois	2 988	36 791	39 779
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,0%	2,1%	2,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	22 535	7 750	30 285
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,8 ans	74,2 ans	73,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	829 €	621 €	710 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 155 €	973 €	1 074 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,9%	55,7%	39,1%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

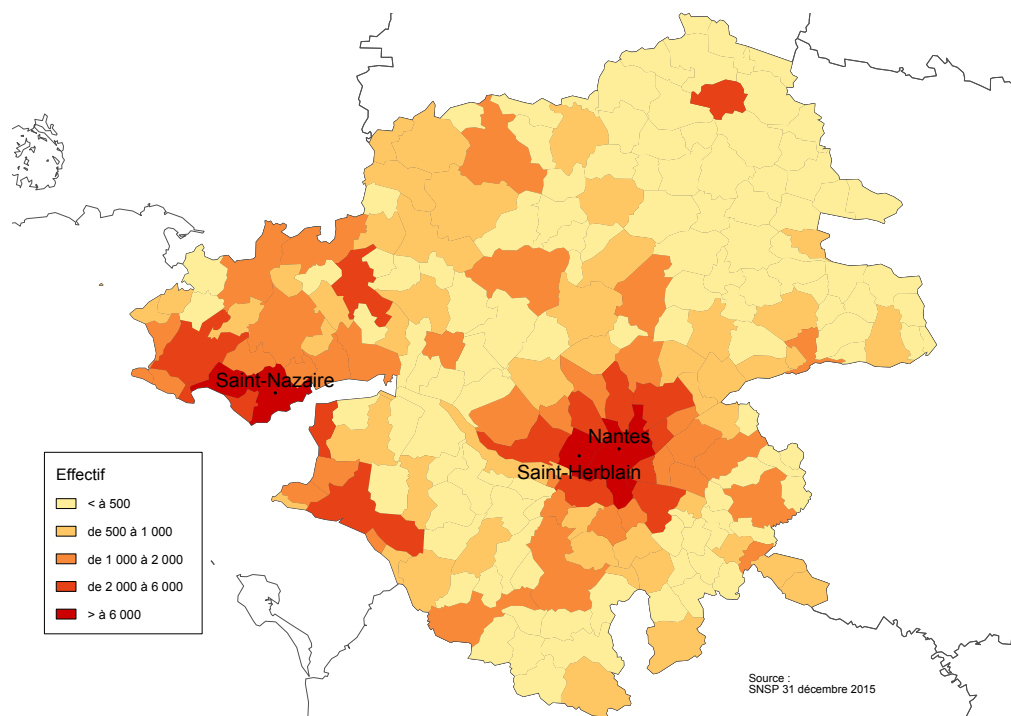
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Nantes</b>			
Nombre total de retraités	17 068	27 353	44 421
Retraités percevant un droit direct seul	16 567	18 773	35 340
Retraités percevant un droit dérivé seul	64	1 309	1 373
Retraités percevant les deux à la fois	437	7 271	7 708
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,5%	3,6%	4,4%
<b>Saint-Nazaire</b>			
Nombre total de retraités	6 933	9 756	16 689
Retraités percevant un droit direct seul	6 778	6 095	12 873
Retraités percevant un droit dérivé seul	12	609	621
Retraités percevant les deux à la fois	143	3 052	3 195
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,7%	3,2%	3,0%
<b>Saint-Herblain</b>			
Nombre total de retraités	3 700	5 384	9 084
Retraités percevant un droit direct seul	3 591	3 758	7 349
Retraités percevant un droit dérivé seul	12	214	226
Retraités percevant les deux à la fois	97	1 412	1 509
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,4%	1,9%	2,1%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	4 121	5 314	9 435
Droits directs (retraites personnelles)	3 729	3 737	7 466
Droits dérivés (retraites de réversion)	392	1 577	1 969
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	143	171	314
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 150	1 157	3 307
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,2 ans	62,1 ans	61,6 ans
Droits dérivés	75,0 ans	73,1 ans	73,5 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	56,0%	49,1%	52,5%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	65 725	90 711	156 436
Retraités percevant un droit direct seul	62 334	66 022	128 356
Retraités percevant un droit dérivé seul	883	3 456	4 339
Retraités percevant les deux à la fois	2 508	21 233	23 741
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	1,6%	2,0%	1,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	15 334	6 242	21 576
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,0 ans	74,4 ans	73,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	765 €	615 €	678 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 109 €	922 €	1 011 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	20,4%	57,0%	41,4%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

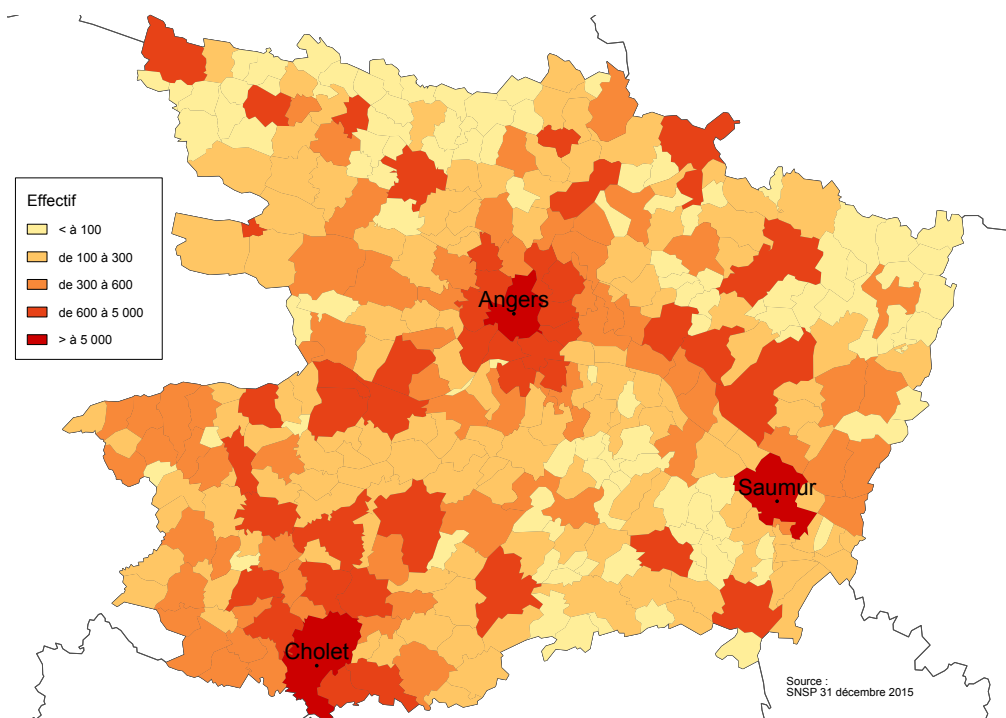
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Angers</b>			
Nombre total de retraités	9 696	16 307	26 003
Retraités percevant un droit direct seul	9 343	11 326	20 669
Retraités percevant un droit dérivé seul	40	615	655
Retraités percevant les deux à la fois	313	4 366	4 679
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,5%	3,3%	3,4%
<b>Cholet</b>			
Nombre total de retraités	5 554	7 490	13 044
Retraités percevant un droit direct seul	5 294	5 107	10 401
Retraités percevant un droit dérivé seul	24	241	265
Retraités percevant les deux à la fois	236	2 142	2 378
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,5%	1,7%	1,6%
<b>Saumur</b>			
Nombre total de retraités	2 179	3 479	5 658
Retraités percevant un droit direct seul	2 061	2 316	4 377
Retraités percevant un droit dérivé seul	22	167	189
Retraités percevant les deux à la fois	96	996	1 092
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,8%	3,7%	3,4%

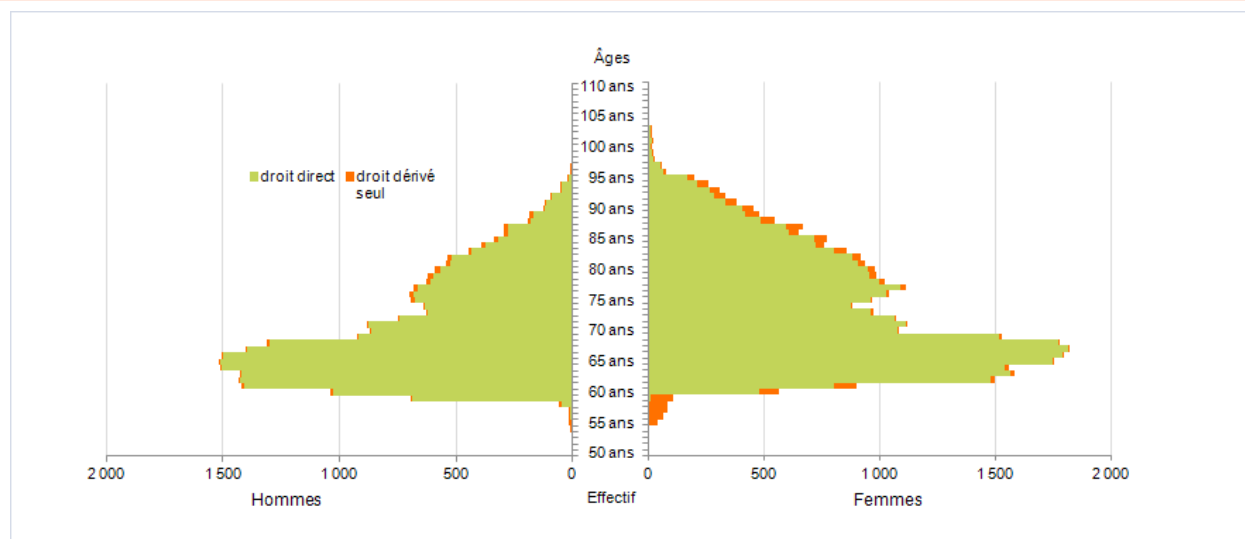
<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	1 572	2 070	3 642
Droits directs (retraites personnelles)	1 428	1 506	2 934
Droits dérivés (retraites de réversion)	144	564	708
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	48	61	109
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	905	635	1 540
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,0 ans	61,7 ans	61,3 ans
Droits dérivés	74,9 ans	71,9 ans	72,5 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	57,6%	44,3%	50,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	25 695	35 211	60 906
Retraités percevant un droit direct seul	24 305	25 999	50 304
Retraités percevant un droit dérivé seul	426	1 577	2 003
Retraités percevant les deux à la fois	964	7 635	8 599
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	1,5%	1,9%	1,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	6 800	3 585	10 385
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,8 ans	74,0 ans	73,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	716 €	574 €	634 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 089 €	922 €	1 001 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	23,0%	58,4%	43,2%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

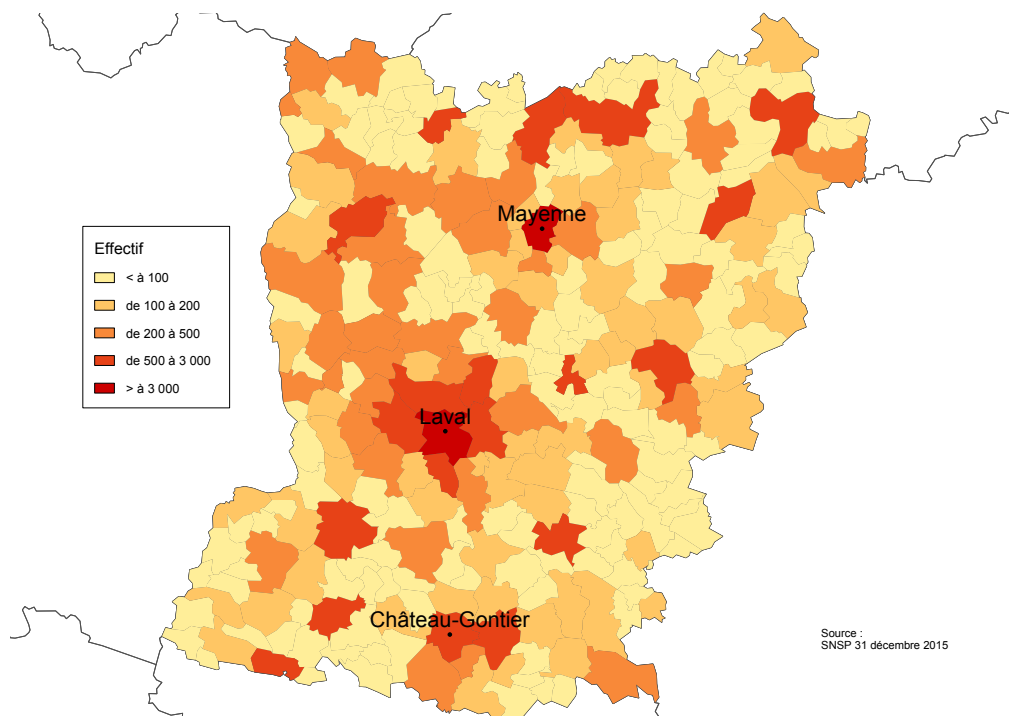
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Laval</b>			
Nombre total de retraités	4 191	6 414	10 605
Retraités percevant un droit direct seul	4 027	4 442	8 469
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	264	275
Retraités percevant les deux à la fois	153	1 708	1 861
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,8%	2,9%	2,9%
<b>Mayenne</b>			
Nombre total de retraités	1 297	1 830	3 127
Retraités percevant un droit direct seul	1 240	1 331	2 571
Retraités percevant un droit dérivé seul	12	66	78
Retraités percevant les deux à la fois	45	433	478
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,7%	2,2%	2,0%
<b>Château-Gontier</b>			
Nombre total de retraités	1 152	1 746	2 898
Retraités percevant un droit direct seul	1 096	1 214	2 310
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	76	89
Retraités percevant les deux à la fois	43	456	499
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,6%	2,1%	1,9%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

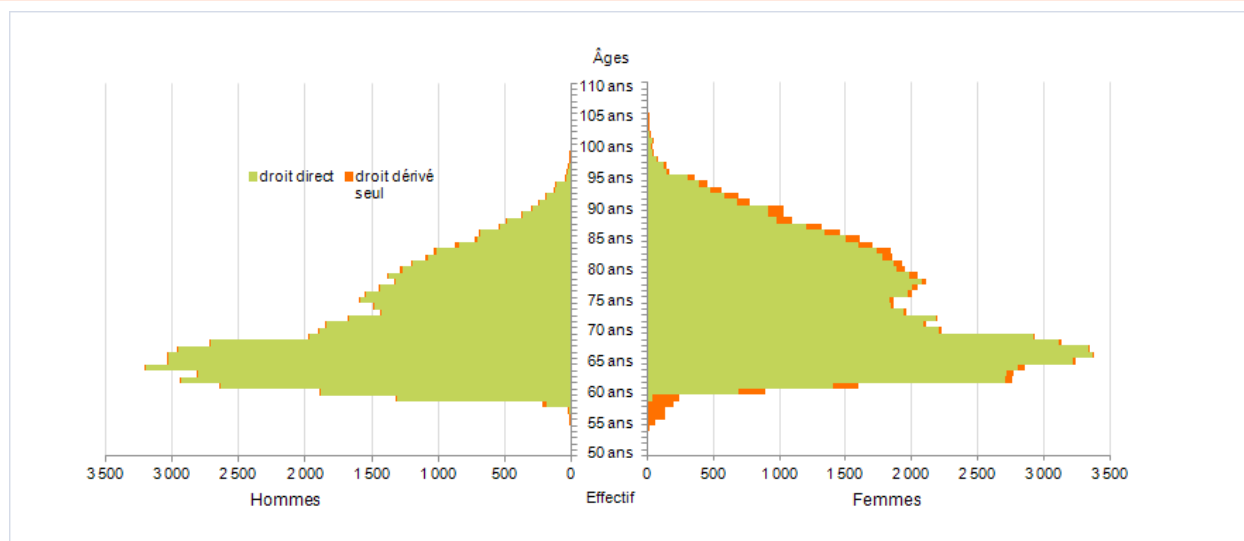


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	2 804	4 004	6 808
Droits directs (retraites personnelles)	2 558	2 747	5 305
Droits dérivés (retraites de réversion)	246	1 257	1 503
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	109	125	234
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 548	957	2 505
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,1 ans	61,9 ans	61,5 ans
Droits dérivés	74,9 ans	73,1 ans	73,4 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	53,4%	43,5%	48,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	53 920	68 366	122 286
Retraités percevant un droit direct seul	51 719	47 321	99 040
Retraités percevant un droit dérivé seul	397	3 289	3 686
Retraités percevant les deux à la fois	1 804	17 756	19 560
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	1,7%	1,9%	1,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	12 982	5 304	18 286
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,1 ans	74,4 ans	73,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	802 €	621 €	700 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 126 €	938 €	1 037 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,9%	55,2%	38,4%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

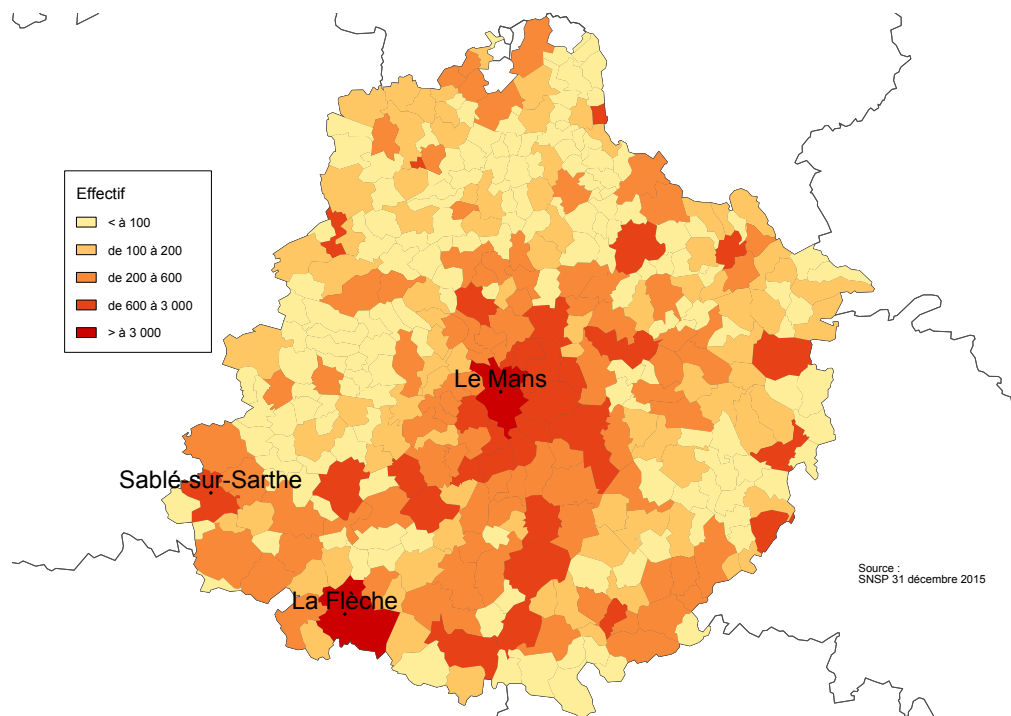
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Mans (Le)</b>			
Nombre total de retraités	12 351	18 467	30 818
Retraités percevant un droit direct seul	11 977	12 254	24 231
Retraités percevant un droit dérivé seul	32	843	875
Retraités percevant les deux à la fois	342	5 370	5 712
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,1%	2,7%	2,9%
<b>Flèche (La)</b>			
Nombre total de retraités	1 570	2 149	3 719
Retraités percevant un droit direct seul	1 493	1 450	2 943
Retraités percevant un droit dérivé seul	15	108	123
Retraités percevant les deux à la fois	62	591	653
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,8%	2,2%	2,0%
<b>Sablé-sur-Sarthe</b>			
Nombre total de retraités	1 177	1 711	2 888
Retraités percevant un droit direct seul	1 121	1 123	2 244
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	89	96
Retraités percevant les deux à la fois	49	499	548
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,2%	2,7%	2,5%

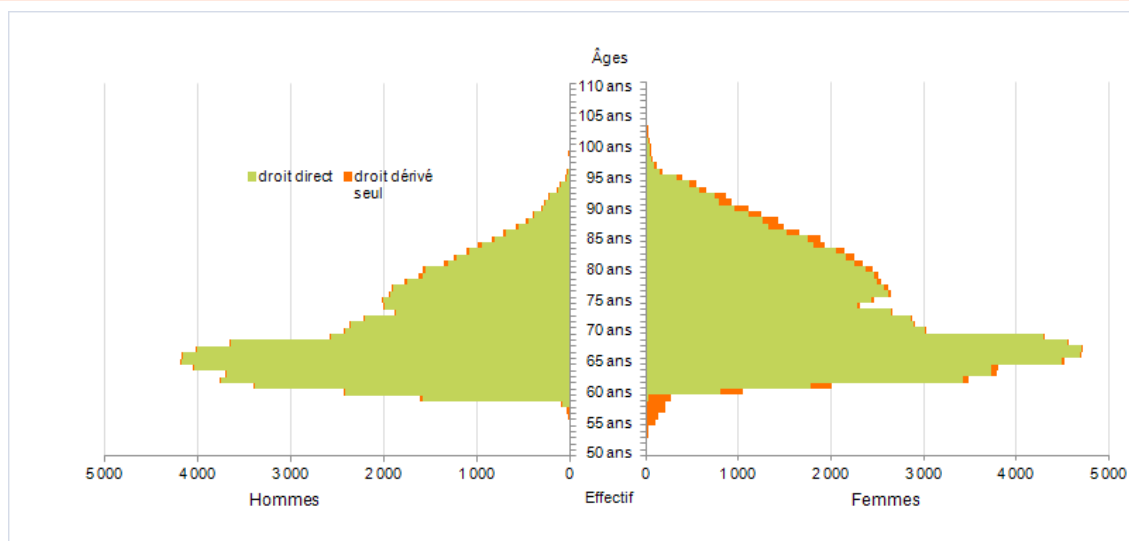
<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	3 720	5 249	8 969
Droits directs (retraites personnelles)	3 370	3 734	7 104
Droits dérivés (retraites de réversion)	350	1 515	1 865
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	93	146	239
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 047	1 105	3 152
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,1 ans	62,1 ans	61,6 ans
Droits dérivés	74,8 ans	72,2 ans	72,7 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	56,2%	43,9%	49,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	68 484	88 405	156 889
Retraités percevant un droit direct seul	65 376	64 594	129 970
Retraités percevant un droit dérivé seul	695	3 981	4 676
Retraités percevant les deux à la fois	2 413	19 830	22 243
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	1,3%	1,9%	1,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	16 763	6 266	23 029
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,8 ans	73,9 ans	73,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	761 €	597 €	668 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 111 €	934 €	1 024 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	19,6%	58,3%	41,1%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

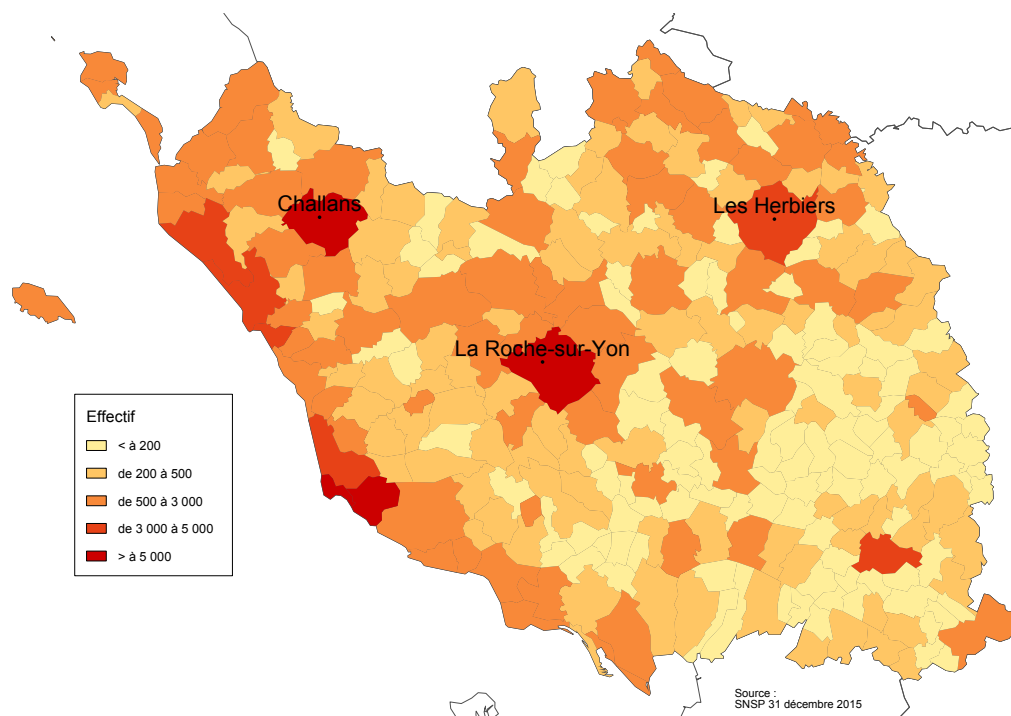
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Roche-sur-Yon (La)</b>			
Nombre total de retraités	4 523	6 423	10 946
Retraités percevant un droit direct seul	4 352	4 560	8 912
Retraités percevant un droit dérivé seul	23	304	327
Retraités percevant les deux à la fois	148	1 559	1 707
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,9%	2,9%	2,9%
<b>Challans</b>			
Nombre total de retraités	2 434	3 235	5 669
Retraités percevant un droit direct seul	2 342	2 286	4 628
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	151	164
Retraités percevant les deux à la fois	79	798	877
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,1%	2,2%	1,7%
<b>Herbiers (Les)</b>			
Nombre total de retraités	1 486	1 859	3 345
Retraités percevant un droit direct seul	1 407	1 370	2 777
Retraités percevant un droit dérivé seul	14	71	85
Retraités percevant les deux à la fois	65	418	483
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	0,9%	1,2%	1,1%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.